



**SAINT-RÉMY
LÈS-CHEVREUSE**

PROCES VERBAL CONSEIL MUNICIPAL DU 28 AVRIL 2011

NOMBRE DE MEMBRES COMPOSANT LE CONSEIL : 29

EN EXERCICE : 29

L'an deux mil onze, le 28 avril à 20 heures, les membres composant le Conseil Municipal de Saint Rémy-Lès-Chevreuse, légalement convoqués conformément aux dispositions de l'article L. 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Monsieur Guy SAUTIERE, Maire.

Présent(es) : *Monsieur le Maire, Guy SAUTIERE - Madame JANCEL - Monsieur ZIMMERMANN - Madame SIMIOT - Monsieur BAVOIL - Madame ROBIC - Madame AUDOUZE - Monsieur BRICE - Madame VALADE - Monsieur FONTENOY - Madame GUERIAU - Monsieur MENARD - Madame BRUNELLO - Madame BERNARDET - Madame IDRISSE - Monsieur VERDIER - Madame DUCOUT - Monsieur VANHERPEN - Madame SCHWARTZ-GRANGIER - Monsieur HERMINE.*

Formant la majorité des membres en exercice.

Absent(es) représenté(es) : *Monsieur MENIEUX par Monsieur le Maire, Guy SAUTIERE - Monsieur TURCK par Madame JANCEL - Monsieur LECAILTEL par Madame SIMIOT - Madame RENAT par Madame AUDOUZE - Monsieur GUELF par Madame DUCOUT - Monsieur MAUCLERE par Monsieur FONTENOY.*

Absent(es) non excusé(es) : *Monsieur JEANNE - Madame MELCHIORI - Madame BECKER.*

Personnes qualifiées et extérieures au Conseil Municipal : *Monsieur JAUBERT (DGS), Madame GAVIGNET (DGA)*

Secrétaire de séance : *Monsieur BRICE, en conformité avec l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'il a acceptées.*

ORDRE DU JOUR

- ✓ Déclaration(s) d'Intention d'Aliéner
- ✓ Décisions prises par Monsieur le Maire (Article L 2122-22 du CGCT)

BUDGET COMMUNE

- ✓ Adoption compte de gestion Budget Commune 2010/Approbation compte administratif budget Commune 2010.
- ✓ Affectation des résultats budget communal 2010.
- ✓ Subvention C.C.A.S. 2011 (pour information, DOB joint).
- ✓ Subvention Caisse des écoles 2011 (Le DOB fera l'objet d'un envoi complémentaire).
- ✓ Vote des taux d'imposition Budget communal 2011.
- ✓ Budget Primitif Commune 2011.

BUDGET ASSAINISSEMENT

- ✓ Adoption compte de gestion Budget Assainissement 2010/ Approbation compte administratif budget assainissement 2010.
- ✓ Affectation des résultats Budget assainissement 2010.
- ✓ Budget Primitif Assainissement.

DIVERS

- ✓ Participation financière de la Commune aux travaux d'entretien de rivières de la Haute Vallée pour l'année 2011.
- ✓ Construction d'un Complexe Sportif : liste des candidats admis à concourir dans le cadre du concours restreint d'Architecture et d'Ingénierie.

DECLARATIONS D'INTENTIONS D'ALIENER

Néant

DECISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE EN VERTU DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Néant

Monsieur le Maire précise que les trois derniers comptes-rendus seront présentés ensemble au prochain Conseil Municipal. A l'issue de la présentation précise et complète de Madame JANCEL et de l'intervention ponctuelle et technique de Monsieur JAUBERT sur les délibérations ci-dessous les échanges suivants ont lieu :

30 / Adoption du Compte de Gestion Commune 2010

Madame JANCEL et Monsieur JAUBERT présentent le compte de gestion.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le décret n° 1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique,

CONSIDERANT QUE le Conseil Municipal doit se prononcer sur l'exécution de la tenue des comptes de Madame le receveur municipal, pour l'année 2010,

CONSIDERANT la concordance du compte de gestion commune retraçant la comptabilité patrimoniale tenue par Madame le receveur municipal avec le compte administratif commune retraçant la comptabilité administrative tenue par Monsieur le Maire,

AYANT entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

Article 1 : D'adopter le compte de gestion commune de Madame le receveur municipal pour l'exercice 2010 et dont les écritures sont identiques à celles du compte administratif commune pour l'année 2010.

Article 2 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Article 3 : Monsieur le Maire, Madame le receveur municipal et Monsieur le directeur général des services sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Vote : MAJORITE

POUR : 25 CONTRE : 1 (Monsieur MAUCLERE représenté par Monsieur FONTENOY)

31 / Approbation du compte administratif commune 2010

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 5212-1 et suivants,

VU le décret n° 1587 portant règlement général sur la comptabilité publique,

CONSIDERANT QUE le conseil municipal doit se prononcer avant le 30 juin de l'année N+1 sur l'exécution de la comptabilité administrative tenue par Monsieur le Maire,

CONSIDERANT QUE, pour ce faire, le Maire doit quitter la séance,

CONSIDERANT QUE le compte de gestion adopté préalablement fait ressortir une identité d'exécution d'écritures avec le compte administratif

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE

Article 1 : D'adopter le compte administratif de l'exercice 2010, arrêté comme suit :

	INVESTISSEMENT
DEPENSES	1 872 723,70 €
RECETTES	2 554 357,63 €
RESULTAT (EXCEDENT)	681 633,93 €

	FONCTIONNEMENT
DEPENSES	7 622 522,23 €
RECETTES	8 958 093,45 €
RESULTAT (EXCEDENT)	1 335 571,22 €

Le résultat de l'exercice présente un excédent de 2 071 205,15 €.

	RESTE A REALISER
DEPENSES	48 759,71 €
RECETTES	181 293 €
RESULTAT (EXCEDENT)	132 533,29 €

Le résultat de clôture de l'exercice (intégrant le résultat de clôture de l'exercice précédent) présente un excédent de 1 530 599,98 €

Le résultat global de clôture (comprenant le solde positif des restes à réaliser) présente un excédent de 1 663 133,27 €

Article 2 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat

Article 3 : Monsieur le Maire, Madame le receveur municipal et Monsieur le directeur général des services sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Madame JANCEL souligne que le compte administratif a été largement commenté lors du DOB et remercie Monsieur JAUBERT et Madame ANTUNES pour l'importance du travail fourni lors de l'élaboration du budget. Elle précise que le montant de l'emprunt a baissé par rapport aux autres années.

Monsieur VERDIER demande l'origine de la pénalité de 50% relative à la renégociation de la dette.

Monsieur JAUBERT lui répond que c'est un choix de lissage et Monsieur le Maire explique que l'échéance reste identique mais avec une baisse de taux. Il insiste sur l'importance de continuer à investir tout en empruntant au plus juste afin de pouvoir assumer, le moment venu, le financement du Complexe Sportif.

Madame JANCEL indique que certains articles de la section de fonctionnement diffèrent sensiblement par rapport à l'année antérieure, du fait principalement du renouvellement des principaux contrats, tel le marché d'éclairage public, remporté par FORCLUM, qui se substitue à l'ancien METP et pour lequel la Commune acquitte désormais directement l'énergie.

Elle prend également pour exemple l'article 61521 relatif aux frais d'entretien et qui correspond en 2010 pour partie à de nombreux élagages de sécurité.

Monsieur ZIMMERMAN précise qu'en effet, alertée par la RATP, la Commune a dû procéder à des élagages le long des lignes du RER pour sécuriser les voies. Il ajoute que l'arrêt du RER causé par un tiers identifié, en l'occurrence la Commune si elle n'avait pas procédé à l'élagage d'arbres menaçant le RER et ses occupants, est facturé environ 2000 euros la minute par la RATP. Il conclut en indiquant que le débardage a été fait dans le respect de l'Environnement avec l'aide d'un cheval.

Monsieur le Maire évoque une des conséquences de la réforme de la taxe professionnelle sur les contribuables saint-rémois assujettis à la cotisation minimum, à savoir une augmentation moyenne de 50 % entre 2009 et 2010 et ajoute que, faute d'une correction de cette anomalie par le Parlement, la Commune examinera une éventuelle baisse de ladite cotisation qui se traduira par une baisse de ses recettes.

Madame JANCEL détaille ensuite les achats de la Commune et précise notamment que deux véhicules ont été achetés, une LOGAN et une RENAULT Clio break.

Madame DUCOUT souhaite une précision sur les destinataires de ces véhicules.

Madame JANCEL indique que la LOGAN est pour les Services Techniques et la RENAULT pour la Police Municipale.

Madame DUCOUT demande, suite au détail du budget concernant le parc informatique, s'il est possible de changer les logiciels ou de les mettre à jour.

Monsieur le Maire lui répond que le plus important est d'entretenir le parc et le serveur.

Monsieur JAUBERT ajoute que des nouvelles versions de logiciels vont arriver en 2011.

Madame DUCOUT suggère un système pour que les voitures ne se collent pas aux piétons au niveau des traversées.

Madame VALADE parle en effet de sas de sécurité pour piéton ou vélos.

Madame DUCOUT rajoute que ce système se place uniquement devant les feux.

Monsieur FONTENOY est étonné du faible chiffre correspondant en 2010 au marquage au sol pour les voiries.

Monsieur JAUBERT lui répond qu'une partie des dites factures ne sera mandatée qu'en 2011.

Madame DUCOUT demande si les enseignants reçoivent une formation au tableau numérique.

Madame ROBIC répond que les enseignants reçoivent une formation optionnelle par l'éducation Nationale, ainsi qu'une formation dispensée par le fournisseur.

Vote : MAJORITE

POUR : 21 CONTRE : 1 (Monsieur MAUCLERE représenté par Monsieur FONTENOY)

ABSTENTION : 3 (Madame DUCOUT – Monsieur GUELF représenté par Madame DUCOUT – Madame SCHWARTZ-GRANGIER.)

(Monsieur le maire ne prend pas part au vote)

32 / AFFECTATION DES RESULTATS BUDGET COMMUNAL 2010

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n° 94-504 du 22 juin 1994,

CONSIDERANT qu'en M14, le résultat N-1 doit faire l'objet d'une affectation :

- soit lors du budget primitif si le compte de gestion et le compte administratif ont été adoptés préalablement ;

- soit lors du budget supplémentaire si le compte de gestion et le compte administratif ont été adoptés ultérieurement,

CONSIDERANT que le résultat N-1 doit combler en priorité le besoin de financement,

AYANT ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire qui :

- rappelle que la section de fonctionnement du compte administratif budget Commune exercice 2010 fait apparaître un résultat de l'exercice excédentaire de 1 335 571,22 €
- rappelle que la section d'investissement du compte administratif budget Commune exercice 2010 fait apparaître un résultat de l'exercice excédentaire de 681 633,93 € et un résultat de clôture excédentaire de 195 028,76 €
- rappelle que le solde des restes à réaliser fait apparaître un excédent de 132 533,29 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

AFFECTE le résultat de clôture comme suit :

- report de l'intégralité de l'excédent de la section de fonctionnement en section d'investissement (article 1068), soit une somme de 1 335 571,22 €
- report de l'intégralité de l'excédent de la section d'investissement en section d'investissement (article 001), soit une somme de 195 028,76 €

Vote : MAJORITE

POUR : 25 CONTRE : 1 (Monsieur MAUCLERE représenté par Monsieur FONTENOY)

33 / SUBVENTION CCAS

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE d'attribuer une subvention de 936 000 € au C.C.A.S. pour l'exercice budgétaire 2011,

INSCRIT la dépense au Budget Primitif 2011, article 657362, fonction 520,

Madame SIMIOT explicite le DOB intervenu en Conseil d'Administration du CCAS (document ci-dessous) en indiquant que le budget du CCAS correspond essentiellement à des dépenses de fonctionnement, le CCAS n'ayant pas vocation à investir et que le budget prévisionnel 2011 porte principalement sur l'augmentation des charges sur le personnel.

Elle précise que ce budget prend en charge l'aide sociale légale, les actions en faveur des séniors, la crèche familiale, la halte-garderie, le RAM (relais assistantes maternelles), le centre de loisirs et le service jeunes.

Elle indique que sur la base des exercices précédents, la Commune a détecté les besoins, élaboré des projets et des orientations à savoir : le développement de services sociaux, la mise en place d'un observatoire pertinent de la famille et des séniors, la mise en place d'actions de prévention à destination des familles, des adolescents et des séniors (santé et habitat).

Madame SIMIOT précise qu'il faudra regrouper la gestion des services petite enfance, enfance et jeunesse sur le budget communal compte tenu du nombre croissant de délibérations, notamment en matière de tarification.

Monsieur le Maire ajoute que la consolidation sur le budget de la Commune des principales dépenses du budget du CCAS, à savoir les dépenses de personnel, permettra d'avoir une vue globale de ce poste de dépenses.

Madame AUDOUZE interroge Madame SIMIOT sur la procédure relative aux bons d'achats alimentaires.

Madame SIMIOT lui répond que les bénéficiaires se voient remettre un bon d'engagement avec lequel ils se rendent au supermarché pour effectuer des achats exclusivement alimentaires qui sont ensuite réglés par le CCAS.

Madame AUDOUZE est étonnée du peu de demandes de bons alimentaires par rapport au nombre de familles qui se rendent à la Croix Rouge.

Madame SIMIOT indique que sur 2010, peu de demandes directes de secours alimentaires ont été faites au CCAS mais qu'en 2011 cette situation tend à s'inverser.

Monsieur BAVOIL demande à Madame SIMIOT quel est le profil recherché pour le poste de coordinateur, ses missions ainsi que la date envisagée pour la création du poste.

Madame SIMIOT lui répond que cette création de poste peut être subventionnée au travers du contrat enfance/ jeunesse signé avec la CAFY. Elle insiste sur la nécessité d'un tel poste pour assurer le suivi et l'accompagnement des services petite enfance, enfance et jeunesse.

Vote : MAJORITE

POUR : 20 ABSTENTION : 6 (Madame DUCOUT – Monsieur VANHERPEN – Madame SCHWARTZ-GRANGIER – Monsieur GUELF représenté par Madame DUCOUT – Monsieur HERMINE – Monsieur MAUCLERE représenté par Monsieur FONTENOY.)

EXERCICE 2010 BILAN FINANCIER

Recettes		
	Subvention versée par la commune	978 000 €
	Produits et Services	422 191 €
	Subventions versées par la CAFY	284 066 €
	Excédent constaté	30 830 €
	Subventions versées par le Conseil Général	31 002 €
	Produits exceptionnels	6 423 €
	Total Recettes	1 721 682 €
Dépenses		
	Charges à caractère général : alimentation, fournitures, frais de transport, fêtes et cérémonies	198 857 €
	Charges de personnel (incluant le personnel IFAC)	1 287 171 €
	Autres charges de gestion courante (subvention CHRS, aides, secours)	135 712 €
	Intérêt de la dette	4 146 €
	Total dépenses	1 625 886 €
Excédent de fonctionnement		126 626 €

I. SOCIAL**1.1. Inventaire des besoins sociaux, exposé de Mme ROUX, Assistante sociale:**

D'après les statistiques de janvier 2010 à septembre 2010 sur 256 entretiens assurés par son prédécesseur, Laurence QUERE :

- ✓ Problématiques :
- ✓ Financières : 68 personnes
- ✓ Insertion : 57 personnes
- ✓ Logement : 30 personnes
- ✓ Autres (santé, pbs adm) : 25 personnes
- ✓ Enfance : 28 personnes

Par rapport à 2009 les problématiques financières sont restées stables mais les orientations ont été différentes, un nombre plus important de familles dont l'un ou l'autre des parents travaille ou les deux sont plus concernées par les difficultés de « fin de mois » et elles sont le plus souvent orientées, compte tenu de leurs ressources, vers la distribution alimentaire effectuée à Saint Rémy par la Croix Rouge et le réseau d'entraide paroissiale tous les lundis midi.

Apparaît un nombre important de familles surendettées.

Les ruptures familiales sont en nombre croissant et les femmes qui n'ont pas travaillé pour élever leurs enfants se trouvent en difficultés pour faire face aux problématiques de leurs adolescents.

Les logements sociaux sont particulièrement onéreux sur la commune de Saint Rémy et ne permettent pas l'accès à des familles dont les revenus sont peu élevés, ainsi la Commune se trouve confrontée à la difficulté de pourvoir les logements qui se libèrent.

Les hausses des tarifs de l'EDF et du GAZ amènent des familles à la coupure très rapidement puisqu'ils ont pour la plupart déjà bénéficié d'une aide dans l'année en cours.

A ce jour, les bénéficiaires du RSA ne sont pas représentatifs d'une augmentation importante sur ce secteur, la tranche d'âge la plus représentée est 26/35 ans et la plupart vivent chez leurs parents.

1.2. Aide légale : Le département a instruit différents dossiers (APA. MDPH. Enfance. RSA. Diverses allocations. Surendettement.etc...)

1.3. Aides facultatives du C.C.A.S :

Aides financières	4 bénéficiaires	€688
Secours alimentaires	5 Bénéficiaires	€280
Gratuité facturation périscolaire	1 Famille	€722

1.4. Développement social :

<u>Poste</u>	<u>Actions & Commentaires</u>	<u>Cout C.C.A.S</u>
Association de soutien et services d'aide à domicile (ASSAD)	Participation financière du CCAS pour les 11032,50 heures effectuées chez nos administrés.	27 581,25 €
Service téléalarme	60 abonnés : 12 hommes, 48 femmes. Moyenne d'âge 82 ans	6 500,00 €
Portage de repas	Entre 18 et 20 bénéficiaires (1/2 tarif non-imposable)	
Allocation chauffage	51 bénéficiaires 3 292€ pris en charge par le Département	12 421,00€
Colis de Noël : 50 colis 1200€	50 Colis distribués par des bénévoles	1 200,00 €
Cartes de transport	52 cartes améthyste 13 cartes améthyste demi-tarif 7 cartes rubis.	salaires
Assistance à domicile	Suivis de dossiers (notamment en décembre pendant les intempéries) pour 5 personnes	salaires
Suivi d'hospitalisation	2 personnes concernées	salaires
Instruction de dossiers	Demandes de pension de réversion Demandes MDPH, Aide à la mutualisation etc. ... Une vingtaine de dossiers au total	salaires
Logements sociaux	85 demandes: dont 66 Saint Rémois et 19 extérieurs à la commune 10 logements Sociaux attribués en 2010	
	<u>TOTAL =</u>	<u>47 702,25 €</u>

LES SENIORS

<u>Poste</u>	<u>Actions & Commentaires</u>	<u>Cout C.C.A.S</u>
Repas de Noël	200 personnes	10 000,00 €
Semaine bleue	110 personnes	1 600,00 €
Galette des rois	160 personnes	1 329,00 €
<u>Création</u> Accompagnement en mini bus médiathèque de Magny	Gratuit. Une fois par mois pour 4-5 personnes	Minibus & personnel
<u>Création</u> Accompagnement courses en minibus	Gratuit. Chaque mercredi matin pour 3 à 7 personnes âgées.	Minibus & personnel
<u>Création</u> Atelier informatique	Gratuit. Animé par une bénévole pour 17 élèves.	Local & matériel informatique
<u>Création</u> Animation cinéma	10 projections/an à Jean-Racine. 20 entrées en moyenne à 3€ la séance Location DVD : €50	E J R & personnel
<u>Création</u> Atelier d'écriture	10 participants 2 fois par mois	900,00 €
Foyer du jeudi	Gratuit. Principalement joueurs de cartes. Une trentaine de participants réguliers.	E J R & bénévoles
Thés dansants	5 Fois par an à Jean Racine. 48 entrées en moyenne. Recette : 2910€ & Dépenses : 4021€. Il faut noter la présence de nombreux hors commune!	1 111,00 €
Sorties	Canal de Briare le 18/05/10 très appréciée (52€) Sorties annulées par manque de candidats! : musée de la poste 5/02/10 annulée (20€) et Maison de Chateaubriand 16/03/10 annulée (16€)	salaires
Voyage annuel	Pologne : 25 participants	Elue & personnel
Partenariats	Association Age d'or Chevreuse et CCAS Chevreuse	
	<u>TOTAL =</u>	<u>14 940,00 €</u>

2. FAMILLE :

<u>Poste</u>	<u>Actions & Commentaires</u>	<u>Coût CCAS</u>
Micro crèche	Ouverture avec 10 places d'accueil	Budget commune
Noria	Création studio de répétition et d'enregistrement (50% de subvention de la DDJS). Festival cultures urbaines (50% de subvention DDJS). Cours de Hip Hop. Fête du jeu. Brocante. Fête de la musique. Séjour ski. Concerts solidarité.	Budget commune 1200 € Budget commune 900 € 3000 €
CLSH	1er phase de travaux rénovation bâtiments. Jardin pédagogique. Installation des primaires dans un préfabriqué à J.Liauzun. Mise en place du projet sportif avec Solène BODART.	Budget commune
Halte garderie	Réfection plafond et remise en peinture de la salle d'éveil	Budget commune
Ram/CF/HG	Fête du jeu commune pour tous les utilisateurs des services de la petite enfance. Spectacle de Noël commun.	
Logements passerelle	Partenariat avec l'Association SNL pour la réalisation de 5 logements passerelle. (Subvention communale mais implication sociale)	
Seniors/jeunes	Amortissement du minibus.	Budget commune
Cadeaux de naissance	Convention avec l'Arche d'Aigrefoin	1 050,00 €
Soutien psychologique	Convention Centre Montaigne	
Collecte de jouets au profit du Secours populaire		

Difficultés Rencontrées en 2010

Micro crèche	<ul style="list-style-type: none">• Inondation du RDC avec dégradation des murs, des sols et des meubles.• Refus d'agrément pour la cuisine sur place.
Crèche Familiale	<ul style="list-style-type: none">• Difficultés de recrutement d'assistantes maternelles. 9 assistantes à ce jour au lieu de 12 en moyenne ces dernières années.
Centre de Loisirs	<ul style="list-style-type: none">• Poste de direction a dû être délégué à 2 adjoints pédagogiques.• Bâtiment en mauvais état.
Seniors	<ul style="list-style-type: none">• Sur 3 sorties proposées, 2 ont été annulées. Causes: Beaucoup trop d'offres pour certains et budget trop important pour d'autres.• Voyage annuel : moins de participants. Difficultés pour répondre aux exigences actuelles.

Les exercices précédents ont été consacrés à la détection des besoins, à l'élaboration de plan d'actions et de mise en œuvre des projets servant à répondre, en partie, à une demande de services plus diversifiés et plus adaptés.

Les orientations des structures du CCAS, pour les 3 prochaines années, seront de :

1. Maintenir et développer les services correspondant aux besoins sociaux des habitants de la commune.
2. Créer un observatoire pertinent des besoins des familles.
3. Se positionner dans l'intercommunalité. 1^{er} temps social et seniors
4. Regrouper la gestion des services petite enfance, enfance et jeunesse sur budget communal.
5. Création d'un poste de coordinateur services petite enfance, enfance, jeunesse.
6. Mettre en place des actions de prévention :
 - Accompagnement à la fonction parentale. (Lieu d'accueil parents/enfants –lieu d'écoute et d'échange tels ludothèque)
 - Actions de prévention généralisée et spécialisée en faveur des adolescents. (Ouverture et intégration dans la ville – jeunes porteurs de projets – plus d'espaces sportifs)
 - Rompre l'isolement des seniors. (prévention-santé-habitat-loisirs-crétion d'espaces conviviaux près des centres de rassemblements)
7. Concevoir des projets inter générationnels pour réussir un maillage des actions portées par les différents services.
8. Etendre les partenariats avec les différents acteurs du territoire.
9. Poursuivre une gestion rigoureuse du budget de fonctionnement : procédures d'évaluation de chaque structure.
10. Mettre en œuvre les projets des équipements destinés aux services de la petite enfance et des seniors.

1. SOCIAL:

STRUCTURE:

1 responsable administratif CCAS
1 Assistante sociale du département

OBJECTIF:

Recenser et analyser les besoins sociaux de la population en concertation avec le département.

ACTION:

Poursuivre une politique sociale municipale à travers l'aide sociale légale, l'aide sociale facultative et les actions de développement social.

Estimation budgétaire: 23 201 € + 27.581€ subvention ASSAD

2. SENIORS :

Population impliquée:

- ✓ 24.55% de + 60 ans (chiffre INSEE 2007) soit 1935 personnes
- ✓ 16,41% de 60 à 80 ans soit 1293 personnes
- ✓ 8,14% de 80 à 100 ans soit 642 personnes

STRUCTURE :

1 responsable administratif CCAS

OBJECTIFS:

- ✓ Rompre l'isolement des personnes âgées.
- ✓ Permettre des loisirs accessibles
- ✓ Diversifier les loisirs et les activités
- ✓ Proposer des actions de prévention.

ACTIONS:

- Adapter et Intensifier nos actions de communication vers cette cible.
- Un repas au printemps : coût moyen 30€/personne. Prise en charge transport : 285€ +1000€ participation repas pou 100 personnes environ.
- Sorties : pour donner l'envie de se rencontrer, d'échanger, de découvrir et d'apprendre, il faut essayer de maintenir les sorties. Proposition de diminuer la participation financière des seniors par la prise en charge des frais de transport par le budget CCAS : + 2000€
- Conférence sur la mémoire animé par un Médecin gériatre : 500 €
- Mettre en place de grandes animations ludiques communes : exemple loto
- Acquisition d'un vidéoprojecteur (budget commune) pour la projection de films. (Mutualiser cette animation pour les seniors, CLSH, Noria.)

Estimation budgétaire: 18.725€

PETITE ENFANCE :

60 naissances/an. Taux d'emploi des femmes : 70 %. 1 place pour 3 ans.

STRUCTURE:

Personnel interne :

- 3 responsables
- 9 Assistantes maternelles → 50 places d'accueil
- 2 auxiliaires puéricultrices → 25 CF + 25 HG (ponctuel)
- 1 Psychologue

Structures externe :

- Crèche Nouvelle Etoile → 12 places (pour 200.000€)
- Micro crèche → 10 places d'accueil (35 000 € sur budget commune)
- RAM : 26 assistantes maternelles indépendantes pour 69 places d'accueil.

OBJECTIF:

Augmenter l'offre d'accueil sur des modes d'accueil diversifiés : *Chaque année environ 40 nouvelles demandes pour 19 places disponibles. CF : 12 places, micro crèche : 3, Nouvelle étoile 4 places pour 2011/2012.*

ACTIONS:

- Mise en œuvre du projet de la maison de la petite enfance.
- Augmenter le nombre de places d'accueil à la Micro crèche.
- Recruter des assistantes maternelles à la Crèche Familiale :
 - Création d'un jardin d'enfants (Investissement budget commune avec demande subvention CAFY) : Pour une meilleure socialisation des 2/3 ans et assurer la professionnalisation et l'attractivité de la mission d'assistante maternelle
 - Revoir la durée hebdomadaire du contrat de travail qui s'avère trop contraignante.
- Poursuivre et améliorer les actions du RAM.
- Professionnaliser et accompagner les 26 Assistantes maternelles indépendantes du territoire qui offrent 69 places d'accueil.
- Maintenir notre éligibilité aux aides financières de la CAFY : champ territorial du RAM, prix de revient de la HG
- Optimiser/réduire le budget fonctionnement par l'acquisition d'un logiciel inscriptions/ facturation.

CENTRE DE LOISIRS :

STRUCTURE:

1 directeur de structure (IFAC)
2 adjoints pédagogiques (1 IFAC - 1 Territorial)
15 animateurs (11 IFAC – 3 territoriaux)
Effectifs : entre 120 et 145 enfants

OBJECTIFS:

- ✓ Réhabilitation des locaux du Centre de Coubertin
- ✓ Restaurer une cohésion de l'équipe
- ✓ Poursuivre les projets pédagogiques
- ✓ Améliorer la gestion
- ✓ Tarification équilibrée et accessible

ACTIONS:

- Recrutement d'un nouveau directeur
- Prévoir des actions de formation pour les animateurs.(professionnalisation)
- Sur budget commune :
 - fin des travaux intérieurs.
 - éclairage de la cour
 - bac à sable
 - sol souple
- Optimiser la gestion :
 - Adaptation du logiciel inscriptions, présences, facturation. Facilitation & sécurisation des saisies, allègement des tâches administratives.
 - Production de rapports et d'état permettant une gestion prospective.
 - Sécurité grâce à la saisie unique de la fiche enfant/famille.
- Proposer une tarification forfaitaire pour les semaines de vacances scolaires
- Poursuivre les démarches pédagogiques environnementales
- Animations cinéma : grâce au vidéo projecteur, choix variés, actualisés et adaptés pour un moindre coût et sans aucun frais de transport.

NORIA :

STRUCTURE:

1 Directeur de structure
2 animateurs
123 Adhérents

OBJECTIFS:

- ✓ Fidéliser les adhérents (écoute des jeunes et réactivité)
- ✓ Soutenir la qualité de l'accueil des 11/17 ans
- ✓ Conforter notre démarche de prévention
- ✓ Encourager les partenariats (collège-MLC –PNR-communes voisines)
- ✓ Ouverture et intégration dans la ville (faire porter des projets par les jeunes)

ACTIONS:

- Poursuivre les actions menées les années précédentes en termes de citoyenneté et de solidarité :
 - Brocante,
 - fête de la musique,
 - concerts,
 - fête du jeu.
- Mener des actions de prévention en partenariat avec le Collège et la Gendarmerie notamment par des pièces de théâtre interactif sur les thèmes :
 - Addictions et toxicomanies
 - Tabac
 - Education à la sexualité
 - sécurité routière –
 - respect
 - équilibre alimentaire
 - prévention internet
- Réaliser un pôle musical diversifié fédérant les différents groupes musicaux de la ville.
- Maintenir et développer les temps forts collectifs :
 - Séjour de ski,
 - Weekend villes européennes,
 - Compétitions sportives.
- Développer l'autonomie et la responsabilisation par des projets porteurs pour la ville.

OBJECTIFS 2011
BUDGET FONCTIONNEMENT EVALUATION FINANCIERE

Augmentation charges personnel	• 1 287 171 € +7,73% =1 386 679 €
Poste directeur CLSH	• 47 000 €
Poste de coordinateur	• 40 000 €
Augmentation des aides facultatives du CCAS: • Aides Financières • Gratuité factures périscolaires • Secours alimentaires	Estimation totale €3 200 • €1 000 • €1 800 • €400
Augmentation animations Seniors : • Repas printemps seniors • Participation transports SAVAC • Conférences	Estimation totale €3 785 • €1 285 • €2 000 • €500
Actions de prévention pour les jeunes	• €20 00

Le budget primitif 2011 de la Commune a accordé une subvention de 936 000 € susceptible d'ajustement au budget de fonctionnement du CCAS.

34 / SUBVENTION CAISSE DES ECOLES 2011

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE d'attribuer une subvention de 100 000 € à la Caisse des Ecoles pour l'exercice budgétaire 2011

INSCRIT la dépense au Budget Primitif 2011, article 657361, fonction 255,

Madame ROBIC explicite le DOB intervenu en Comité de la Caisse des Ecoles (document ci-dessous) en expliquant que la Caisse des Ecoles est un établissement public administratif communal.

Son budget est essentiellement de fonctionnement. La subvention de la Commune et les cotisations financent les fournitures scolaires, les transports piscine, les versements aux coopératives, les activités culturelles et sportives, les transports pour les sorties pédagogiques, les classes de découvertes, la maintenance des photocopieurs, les spectacles et goûters de Noël, les livres de prix et récompenses pour les classes de grande section, CM2, lauréats du brevet des collèges et du baccalauréat avec mention.

Le budget de la Caisse des Ecoles permet de maintenir et d'améliorer le service public au niveau de l'éducation, pour donner à tous les élèves des conditions optimales de réussite scolaire.

Dans le budget communal 2011 sont aussi compris, dans le même esprit, des équipements pour les enseignants, le développement de nouvelles technologies, l'achat de TNI...

Madame SIMIOT demande si les cotisations des parents ont évolué.

Madame ROBIC lui répond que le montant des cotisations se maintient globalement au même niveau chaque année avec une très légère augmentation en 2011.

Monsieur MENARD évoque la méconnaissance de la part des parents du rôle exact de la Caisse des écoles.

Madame ROBIC lui répond que la municipalité informe régulièrement les parents, mais qu'il peut subsister une confusion entre les coopératives existantes au sein de chaque école et la Caisse des écoles, l'essentiel étant que les deux reçoivent des dons. Globalement, les écoles sont bien dotées, les parents étant généreux.

Monsieur MENARD demande s'il ne serait pas judicieux d'acheter un logiciel pour chaque école.

Madame ROBIC lui répond que les logiciels éducatifs font partie des commandes des directeurs des écoles.

Madame DUCOUT indique qu'il existe des logiciels libres spécialisés dans l'éducation pour la gestion des bibliothèques et qu'il serait intéressant de les installer pour les primaires.

Monsieur le Maire rappelle que le choix des logiciels appartient aux directeurs d'école.

Madame ROBIC indique que les enseignants reçoivent des propositions en ce domaine du Centre National des Documents Pédagogiques qu'ils restent libres de choisir.

Elle précise que de nouveaux tableaux numériques interactifs (TNI) vont être installés.

Monsieur VANHERPEN demande si la Commune a connaissance de l'utilisation des fonds versés aux coopératives de chaque école.

Madame Robic lui répond qu'un inventaire des sorties a été réalisé et que le budget moyen s'élève à 10 euros par élève. Certains directeurs le trouvent insuffisant pour l'entrée dans certains musées ou théâtres et souhaiteraient le voir porter à 13 euros/enfant.

Vote : MAJORITE

POUR : 21 ABSTENTION : 5 (Madame DUCOUT – Monsieur VANHERPEN – Madame SCHWARTZ-GRANGIER – Monsieur GUELF représenté par Madame DUCOUT – Monsieur HERMINE)

La Caisse des Ecoles est un établissement public administratif communal jouissant de la personnalité morale. Son budget est autonome, il est soumis aux règles de la comptabilité publique et repose essentiellement sur les subventions, que lui délivre la ville de Saint Rémy-lès-Chevreuse.

Le budget de la Caisse des écoles est principalement établi en fonctionnement.

Monsieur le Maire intervient en qualité d'ordonnateur des dépenses et recettes et Madame le Receveur-Percepteur de Chevreuse en qualité de comptable.

Cet établissement public contribue à l'amélioration de l'environnement scolaire, soutient les projets des enseignants, favorise l'éveil artistique et culturel des élèves et subventionne :

- l'achat des fournitures scolaires aux écoles
- l'organisation d'actions à caractère éducatif, culturel, social ou sanitaire en faveur des élèves
- le soutien aux projets pédagogiques comme les classes de découvertes
- la maintenance des matériels pédagogiques et technologiques (TNI, photocopieurs...).
- les transports scolaires pour les sorties pédagogiques

- les transports pour la piscine intercommunale
- l'achat des livres de bibliothèque et des livres de prix pour les classes
- la participation des écoles au Salon du livre de Chevreuse
- les entrées aux musées
- la remise de récompenses aux lauréats du BEPC et du Baccalauréat avec mention Bien ou Très bien
- et organise les spectacles et goûters de Noël.

En 2011, malgré une conjoncture toujours difficile pour les collectivités territoriales, le maintien du montant de la subvention communale, à la Caisse des écoles traduit la volonté de l'équipe municipale de conserver la **qualité du service public d'éducation**, que nous voulons offrir aux familles.

Notre ville fait le choix d'une part de la **modernité** en continuant à équiper les écoles élémentaires de Tableaux Numériques Interactifs (TNI) et d'autre part de la **solidarité** en utilisant le quotient familial pour moduler le coût de certaines activités en fonction des revenus et des charges des familles et en proposant 50% de réduction pour le second enfant d'une famille partant la même année, en classe de découverte. Enfin elle favorise par son soutien financier, le développement d'**actions culturelles** en direction des élèves, tels que les sorties scolaires et les spectacles.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

1) <u>Subvention communale 2011</u>	100 000 €
2) <u>Produits des cotisations</u> :	3510 €
3) <u>Produits des services</u> :	14 348,92 €
4) <u>Produits exceptionnels</u> :	500 €
5) <u>Excédent</u> :	17 216,19 €

Total Recettes : 135 575,11 €

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

I/Classes de découvertes avec nuitées

Un projet pour 2011 a été présenté et retenu pour bénéficier d'une aide de la Caisse des écoles de l'ordre de 50 %.

Afin de tenir compte de la disparité des revenus les tranches du quotient familial ont été élargies.

Lorsque 2 enfants d'une même famille partent la même année en classe de découverte **le 2^{ème} enfant ne paiera**

que 50% du prix de son séjour.

A L' ECOLE ELEMENTAIRE JEAN JAURES

ORGANISATEUR DU SEJOUR : CLUB LANGUES & CIVILISATIONS

Rue de la Comtesse Cécile 12000 RODEZ

Tel : 05 65 77 50 17

site: www.clc.fr

DATE : 23 AU 28 mai 2011 / 6 jours-5 nuits

CLASSES : CM1 / 26 élèves / Enseignante : Mme DOUCENE

CM1 / 28 élèves/ Enseignante : Mme VACHER

THEME : Séjour linguistique en Grande Bretagne

LIEU : Centre d'hébergement PESTALOZZI

SEDLESCOMBE WEST SUSSEX TN 33 OUF

COÛT FINANCIER : 375€ / Elève pour les frais de séjour + 20€ pour les sorties

Soit 395 € par enfant

TARIFS APPLICABLES EN FONCTION DU QUOTIENT FAMILIAL

TARIFS	QUOTIENT FAMILIAL	TAUX	PRIX DE REVIENT PAR ELEVE Séjour en Angleterre
1	Elève extérieur à la commune	100%	395 €
2	Q > 25400	80%	316€
3	Q > 22200 ≤ 25400	70%	276€
4	Q > 19000 ≤ 22200	60%	237€
5	Q > 15800 ≤ 19000	50%	197€50
6	Q > 12600 ≤ 15800	40%	158€
7	Q > 9400 ≤ 12600	30%	118€50
8	Q ≤ 9400	20%	79 €

Q = Revenu fiscal de référence 2009

Nombre de parts

